



30^e

Rapport semestriel

**Développements dans
l'Union européenne
Procédures et pratiques en
matière de
contrôle parlementaire**

Préparé par le secrétariat de la COSAC et présenté lors de la :

**LX^{ème} Conférence des organes parlementaires spécialisés
dans les affaires de l'Union
des parlements de l'Union européenne**

18-20 novembre 2018
Vienne

Première rédaction réalisée par le secrétariat de la COSAC le 12 octobre 2018,
sur la base des réponses apportées à un questionnaire distribué aux parlements et chambres.

Conférence des organes parlementaires spécialisés dans les affaires de l'Union des parlements de l'Union européenne

SECRETARIAT COSAC

WIE 05 U 040, 50 rue Wiertz, B-1047 Bruxelles, Belgique
E-mail: secretariat@cosac.eu | Tél: +32 2 284 3776

Sommaire

CONTEXTE.....	iii
RÉSUMÉ.....	iv
CHAPITRE 1.....	1
LE RÔLE DES PARLEMENTS NATIONAUX POUR ASSURER LA TRANSPARENCE ET RAPPROCHER L'UNION EUROPÉENNE DE SES CITOYENS	1
Section A	1
Participation des citoyens aux travaux parlementaires	1
i. Avis des parlements et chambres sur leur ouverture face aux citoyens	1
ii. Avis des parlements et chambres sur leur engagement à l'échelon local, national et européen.....	5
Section B	7
Task Force sur la subsidiarité, la proportionnalité et « faire moins mais de manière plus efficace »	7
i. Discussions sur le travail de la Task Force dans les parlements et chambres	7
ii. Participation des parlements régionaux dans les affaires de l'Union.....	8
iii. Possibilités d'améliorer l'application du principe de subsidiarité	11
CHAPITRE 2.....	13
POLITIQUE CLIMATIQUE ET UNION DE L'ÉNERGIE	13
Section A	13
Situation actuelle	13
Section B	15
Coopération future	15
CHAPITRE 3.....	17
ÉTAT DES LIEUX EN MATIÈRE DE BREXIT - IMPLICATIONS POUR L'AVENIR DE L'UNION EUROPÉENNE	17
Section A	17
Brexit et parlements nationaux	17
i. Le suivi du Brexit	17
ii. Le Projet d'accord de retrait et les relations avec le négociateur en chef de la Commission	19
iii. Visites officielles liées au Brexit	19
Section B	20
Relations futures avec le Royaume-Uni	20
i. Évaluation des scénarios pour l'après-Brexit.....	20
ii. Nature et contenu de la future coopération avec le Royaume-Uni	21
iii. Dialogue parlementaire avec le Royaume-Uni	22

CONTEXTE

Ceci est le trentième rapport semestriel du Secrétariat de la COSAC.

Rapports semestriels de la COSAC

C'est à la XXX^{ème} COSAC qu'a été décidé que le Secrétariat de la COSAC devrait produire des rapports factuels semestriels, publiés avant chaque conférence plénière. L'objectif de ces rapports est de donner un aperçu de l'évolution des procédures et des pratiques dans l'Union européenne concernant le contrôle parlementaire.

Tous les rapports semestriels sont disponibles sur le site Web de la COSAC :

<http://www.cosac.eu/documents/bi-annual-reports-of-cosac/>

Les trois chapitres de ce rapport s'appuient sur les informations fournies par les parlements nationaux des pays membres de l'Union européenne et le Parlement européen. La date limite de réponse au questionnaire pour le 30^{ème} rapport était le 18 septembre 2018.

La structure de ce rapport a été adoptée lors de la réunion des Présidents de la COSAC qui s'est tenue à Vienne le 9 juillet 2018.

D'une manière générale, le rapport ne mentionne pas tous les parlements et chambres qui ont répondu à une question donnée mais décrit au contraire des exemples illustratifs.

Veillez noter qu'il était possible dans certains cas de fournir plusieurs réponses à des questions à choix multiple. Cela explique que pour certaines questions le nombre total de réponses est différent du nombre total de répondants.

Les réponses complètes transmises par l'ensemble des 41 chambres parlementaires des 28 États membres et le Parlement européen figurent dans l'Annexe sur le site de la COSAC.

Une remarque sur les chiffres

Sur les 28 États membres de l'Union européenne, 15 ont un parlement monocaméral et 13 un parlement bicaméral. Du fait de ce mélange de systèmes monocaméraux et bicaméraux, on compte finalement 41 chambres parlementaires nationales dans les 28 États membres de l'UE.

Bien que bicaméraux, les parlements d'Autriche, d'Irlande et d'Espagne n'ont chacun envoyé qu'une seule réponse au questionnaire de la COSAC, ce qui explique que le nombre maximum de participants par question est de 39. Le Secrétariat a reçu 39 questionnaires remplis.

RÉSUMÉ

CHAPITRE 1 : LE RÔLE DES PARLEMENTS NATIONAUX POUR ASSURER LA TRANSPARENCE ET RAPPROCHER L'UNION EUROPÉENNE DE SES CITOYENS

Dans son premier chapitre, ce rapport se concentre sur la manière dont les citoyens sont informés sur le travail de leur parlement respectif et y participent, en évaluant leur capacité à suivre les réunions des commissions et de la plénière, à entrer en contact avec leurs représentants et faire entendre leur voix ainsi que les instruments utilisés afin de renforcer leur participation dans les institutions démocratiques et les processus électoraux nationaux et européens. Il examine également les résultats obtenus par la Task Force subsidiarité et proportionnalité et « faire moins mais de manière plus efficace », en demandant aux parlements et chambres leur avis sur les thèmes principaux mentionnés dans son rapport présenté le 10 juillet 2018.

A la question sur la manière dont les citoyens peuvent suivre les séances plénières et les réunions des commissions, la grande majorité des parlements ont répondu qu'ils pouvaient assister aux plénières en personne ou les suivre en ligne alors que cela n'est possible que dans la moitié des parlements pour les réunions en commission.

De nombreuses réponses ont, en outre, indiqué l'existence de comptes rendus écrits textuels et d'enregistrements vidéo et/ou audio complets ainsi que le recours aux médias sociaux.

Pour ce qui est de la participation des organisations de la société civile aux séances plénières ou des commissions, la moitié des répondants ont indiqué que celles-ci n'assistaient jamais aux plénières, l'autre moitié précisant qu'elles le faisaient occasionnellement à régulièrement. Alors que la moitié des parlements ont déclaré que les organisations de la société civile participaient régulièrement aux réunions de commissions, seule une minorité a répondu qu'elles n'y assistaient jamais.

Interrogés sur l'existence d'un débat continu sur la manière de renforcer leur transparence, la plupart des parlements / chambres ont répondu par l'affirmative même si un tiers d'entre eux a fourni une réponse négative.

La moitié d'entre eux prévoit une période spécifique réservée aux visites dans les circonscriptions.

La majorité des parlements / chambres a confirmé sa participation à un programme d'éducation à la démocratie, notamment dans le cadre d'activités destinées aux étudiants et aux jeunes.

Au sujet des activités d'information et de sensibilisation dans le cadre d'élections législatives nationales, les deux tiers ont précisé qu'ils n'y participaient pas. A la même question relative cette fois à des initiatives spécifiques en relation avec les élections européennes en 2019, la majorité a répondu que rien n'était prévu pour l'instant.

La majorité des parlements a indiqué avoir déjà examiné le rapport de la Task Force sur la subsidiarité, la proportionnalité et « faire moins mais de manière plus efficace » ou avoir l'intention de le faire. La plupart d'entre eux ont mené ce débat lors de réunions de commission, les autres en ont discuté en plénière ou dans d'autres formats, en réunions des groupes parlementaires par exemple. Certains ont ajouté qu'ils avaient eux-mêmes participé à la Task Force ou au groupe de travail de la COSAC sur le sujet.

La majeure partie des parlements et chambres s'est prononcée en faveur de la poursuite des travaux entrepris par la Task Force, soit dans le cadre des formats existants de coopération interinstitutionnelle, soit au sein d'un forum ad hoc créé à cette fin.

L'examen des possibilités afin d'améliorer la coordination en matière de contrôle de la subsidiarité a révélé une nette préférence pour l'utilisation des réseaux existants de représentants permanents à Bruxelles, des correspondants IPEX et de la COSAC elle-même.

On a aussi demandé aux parlements s'il existait dans leur pays respectif des organes parlementaires régionaux détenant des compétences législatives. Certains d'entre eux ont répondu par l'affirmative et fourni des détails sur la façon dont les autorités régionales contrôlent et appliquent la législation de l'Union.

Une grande majorité s'est abstenue de donner son opinion sur l'existence éventuelle de domaines politiques où il serait à long terme possible de redéléguer, partiellement ou intégralement, ou de rendre définitivement aux États membres le processus décisionnel et/ou la mise en œuvre, certains des parlements demandant une approche plus pragmatique dans l'examen de cette question.

En dernier lieu, il leur a été demandé s'ils étaient en faveur d'une grille commune d'évaluation telle que suggérée dans le rapport final de la Task Force. La majorité a déclaré ne pas avoir de préférence en la matière, d'autres ont estimé que cela serait approprié ou du moins un bon point de départ.

CHAPITRE 2 : POLITIQUE CLIMATIQUE ET UNION DE L'ÉNERGIE

Le deuxième chapitre de ce rapport analyse la position des parlements nationaux sur la politique climatique et l'Union de l'énergie.

Il explore leur travail du moment, leur analyse de la situation actuelle ainsi que leur avis sur la voie à suivre.

La plupart des parlements / chambres déclarent disposer d'une commission pour l'environnement et pour l'énergie, laquelle se réunit plus de six fois par an pour la majeure partie.

Les questions relatives à l'environnement et/ou à l'énergie les plus mentionnées semblent être : (a) le paquet climat-énergie ; (b) le paquet « Énergie propre » ; (c) l'économie circulaire ; (d) l'énergie propre et les transports; (e) les politiques nationales en matière d'environnement et d'énergie.

La majorité des parlements / chambres attachent à peu près la même importance aux cinq volets de la stratégie européenne pour l'Union de l'énergie, la plupart de ces volets étant considérés comme très importants ou importants. Aucun parlement n'est d'avis que l'un d'entre eux n'est pas important.

Un bon nombre d'entre eux estime qu'il faut prévoir une action visant à appuyer une coopération plus étroite sur les cinq volets. Ils sont aussi nombreux à souligner la nécessité de renforcer à l'échelon européen la coordination et l'interaction entre les politiques climatiques et énergétiques des États membres.

Ils sont en majorité aussi optimistes face aux progrès réalisés entre 2013 et 2018 en matière de politique et d'action internationales.

La réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40% (comparé avec les niveaux de 1990) est l'objectif principal tel que défini dans le cadre d'action en matière de climat et d'énergie à l'horizon

2030 que les parlements considèrent comme le plus difficile à atteindre. Vient ensuite l'amélioration de 27% pour l'efficacité énergétique suivie de la part des énergies renouvelables de 27%.

Ils sont une majorité à ne pas avoir inclus la « Feuille de route pour une économie compétitive sobre en carbone à l'horizon 2050 » de la Commission européenne dans leur plan d'action national pour le climat et l'énergie.

CHAPITRE 3 : ÉTAT DES LIEUX EN MATIÈRE DE BREXIT – IMPLICATIONS POUR L'AVENIR DE L'UNION EUROPÉENNE

Le troisième chapitre du présent rapport se penche sur les travaux et débats parlementaires relatifs à l'état des négociations au titre de l'article 50 du traité sur l'Union européenne face au retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne (Brexit) et les relations futures entre l'UE et le Royaume-Uni.

Parallèlement à l'analyse des relations de l'UE avec le Royaume-Uni après le retrait, il explore les positions des parlements nationaux sur le Brexit sous trois angles différents : évaluation des scénarios ; nature et substance de la coopération future ; et dialogue parlementaire avec le Royaume-Uni.

La quasi-totalité des parlements / chambres a débattu du Brexit, soit en réunions de commission, soit en plénières. Soulignant la fréquence de ces débats, une grande majorité a mentionné que cette question avait été débattue régulièrement, seule une minorité n'a que rarement abordé le sujet. Toutefois, ils sont peu nombreux à avoir institué une commission spéciale sur le Brexit.

Sur les moyens et instruments utilisés pour suivre le Brexit, la tendance générale qui se dessine indique que les gouvernements nationaux transmettent à leur parlement national les documents relatifs aux négociations. Par ailleurs, les ministres leur notifient (en général, à la commission parlementaire chargée des affaires de l'UE) les réunions du Conseil des affaires générales (article 50), et dans certains cas, le Chef de gouvernement les informe sur les Conseils européens.

Au Parlement européen, c'est la Conférence des Présidents et par extension, le groupe de pilotage pour le Brexit qu'elle a décidé d'instaurer qui assume à l'échelon politique le contrôle centralisé du processus de retrait.

Un certain nombre de parlements / chambres n'ont pas adopté de position spécifique sur le Brexit.

Une petite majorité n'a pas non plus étudié le Projet d'accord de retrait du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de l'Union européenne publié par la Commission européenne. Toutefois, la plupart d'entre eux ont confirmé avoir régulièrement accès aux documents relatifs à ce retrait.

Ils ont presque tous rencontré officiellement Michel Barnier, négociateur en chef de l'UE, les formats dans lesquels ces échanges se sont déroulés s'avérant extrêmement variés.

La majeure partie des parlements / chambres ont déclaré avoir discuté de l'évaluation de l'impact que pourraient avoir les différents scénarios de l'après-Brexit, dans le cadre d'audiences ou de débats organisés en plénière ou dans les commissions ou via la publication d'études, rapports, avis ou résolutions spécifiques.

Tous n'ont pas encore de position officielle sur la nature et le contenu de la coopération qu'ils entretiendront à l'avenir avec le Royaume-Uni mais parmi ceux qui en ont déjà défini une, beaucoup

ont exprimé le souhait d'un partenariat étroit, notamment dans des domaines comme les échanges commerciaux, les droits des citoyens et les affaires étrangères, la sécurité et la défense.

Les parlements et chambres sont divisés sur la question de savoir s'il faut continuer d'inviter le Royaume-Uni à participer à des formats interparlementaires tels que la COSAC, certains se prononçant en faveur de cette proposition, d'autres n'exprimant aucune opinion. Dans une immense majorité, ils s'opposent toutefois à l'amendement du Règlement de la COSAC.

Enfin, leurs points de vue convergent vers une poursuite du dialogue parlementaire avec le Royaume-Uni après le Brexit.

CHAPITRE 1

LE RÔLE DES PARLEMENTS NATIONAUX POUR ASSURER LA TRANSPARENCE ET RAPPROCHER L'UNION EUROPÉENNE DE SES CITOYENS

LE PREMIER CHAPITRE DU 30ÈME RAPPORT SEMESTRIEL vise à dresser l'inventaire des avis émis par les parlements nationaux sur la garantie de la transparence et le rapprochement entre l'Union européenne et les citoyens européens.

En tenant compte de leurs avis sur les meilleures pratiques servant leurs efforts d'ouverture face aux citoyens, sa section A explore le rôle que les parlements nationaux peuvent jouer afin d'assurer la transparence et rapprocher l'Union de ses citoyens.

Sa section B est consacrée à l'avis des parlements et chambres sur le travail et les résultats fournis par la Task Force subsidiarité, proportionnalité et « faire moins mais de manière plus efficace » et récapitule leur position en matière de coopération et coordination à l'échelon national et européen.

Section A

Participation des citoyens aux travaux parlementaires

i. Avis des parlements et chambres sur leur ouverture face aux citoyens

Interrogés sur la manière dont leurs citoyens peuvent suivre leurs séances plénières, la grande majorité des parlements et chambres (34 sur 39) ont répondu que ceux-ci pouvaient y assister en personne ou les suivre en ligne. La *Narodno sabranie* bulgare, la *Poslanecká sn movna* tchèque tout comme le *Senat* polonais ont déclaré que dans leur chambre respective, les réunions plénières ne pouvaient être suivies qu'en ligne.

Certains ont indiqué que leurs citoyens pouvaient regarder les séances plénières sur une chaîne de télévision parlementaire (*Bundestag* allemand, *Senato della Repubblica* italien, *Kamra tad-Deputati* maltaise) ou à la télévision nationale (*Bundestag* allemand, *Narodno sabranie* bulgare, *Vouli ton Antiprosopon* chypriote, *Houses of Oireachtas* irlandaises, *Državni zbor* slovène). La *Narodno sabranie* bulgare a ajouté par ailleurs qu'un nombre limité de citoyens pouvaient être autorisés à assister aux réunions sur invitation d'un parlementaire ou d'un groupe politique y siégeant. L'*Eduskunta* finlandais a mentionné l'heure hebdomadaire des questions au gouvernement diffusée sur une chaîne de télévision publique.

On a également demandé aux parlements de préciser comment les documents des séances plénières étaient mis à la disposition du public. Une grande majorité d'entre eux ont fait référence aux comptes rendus écrits textuels (36 sur 39) et aux enregistrements vidéo et/ou audio complets disponibles sur leur site web (34 sur 39). La moitié d'entre eux (20 sur 39) les proposent via les médias sociaux, dont 11 sous forme d'enregistrements partiels et de résumés. Le *Bundestag* allemand a cité le journal hebdomadaire « Das Parlament » comme autre source d'information et le *Bundesrat* allemand le « BundesratKOMPAKT » qui offre au public des analyses détaillées sur certains sujets.

En réponse à la question sur la manière dont les citoyens peuvent suivre les réunions des commissions, moins de la moitié des 39 organes interrogés (15 parlements / chambres) ont déclaré que ces derniers

avaient aussi bien la possibilité d'y assister personnellement que de les voir en ligne. Neuf ont indiqué qu'il était seulement possible de les suivre sur place tandis que quatre ont répondu que ces réunions étaient seulement retransmises en ligne.

Certains ont déclaré que les séances des commissions n'étaient en principe pas ouvertes au public mais qu'il existait néanmoins de nombreuses exceptions à cette règle (*Nationalrat* et *Bundesrat* autrichiens, *Folketing* danois, *Riigikogu* estonienne, *Eduskunta* finlandais, *Bundesrat* allemand, *Senato della Repubblica* italien, *Seimas* lituanien, *Cortes Generales* espagnols, *Riksdag* suédois). De plus, les commissions elles-mêmes peuvent aussi décider d'organiser des audiences publiques ou de lancer des invitations individuelles (*Narodno sabranie* bulgare, *Vouli ton Antiprosopon* chypriote, *Riigikogu* estonienne, *Eduskunta* finlandais, *Sénat* français, *Seimas* lituanien, *Chambre des Députés* luxembourgeoise, *Riksdag* suédois). Le *Bundestag* allemand, les *Houses of the Oireachtas* irlandaises et la *Kamra tad-Deputati* maltaise ont précisé que de nombreuses réunions des commissions étaient diffusées à la télévision. À la *Vouli ton Antiprosopon* chypriote et aux *Cortes Generales* espagnols, seuls les représentants des médias accrédités sont autorisés à assister aux séances pour en rapporter les débats. Aux *Nationalrat* et *Bundesrat* autrichiens, seules les réunions de la Commission principale pour l'UE et de la sous-commission permanente pour les affaires de l'Union du *Nationalrat* ainsi que de la commission pour l'UE du *Bundesrat* sont ouvertes au public. Il en est de même pour les séances que la commission sur les affaires de l'Union européenne du *Riksdag* suédois convoque avant les réunions du Conseil européen. À la *Državni sbor* slovène sont souvent invités à assister aux réunions des représentants des institutions dont le travail est directement lié à l'objet des débats ainsi que des experts.

Selon 22 des 39 répondants, des comptes rendus écrits textuels sont par ailleurs également disponibles en plus de la possibilité d'assister aux réunions en commission. Dix-sept parlements et chambres proposent des enregistrements vidéo et/ou audio complets sur leur site web, quatorze des enregistrements partiels ou des résumés. Quatorze d'entre eux ont indiqué qu'il était possible de suivre des réunions des commissions via les réseaux sociaux. La *Vouli ton Antiprosopon* chypriote a précisé que les procès-verbaux des réunions en commission étaient considérés comme confidentiels et rendus publics uniquement après approbation du Président de la Chambre des représentants. Au *Bundestag* allemand, la commission concernée doit prendre au préalable une décision sur la rédaction d'un compte rendu textuel. Par ailleurs, les documents de réunion en commission y sont classés et non accessibles au public.

On a demandé aux parlements d'indiquer les autres moyens permettant aux citoyens de participer à leurs activités (consultations, crowdsourcing, etc.):

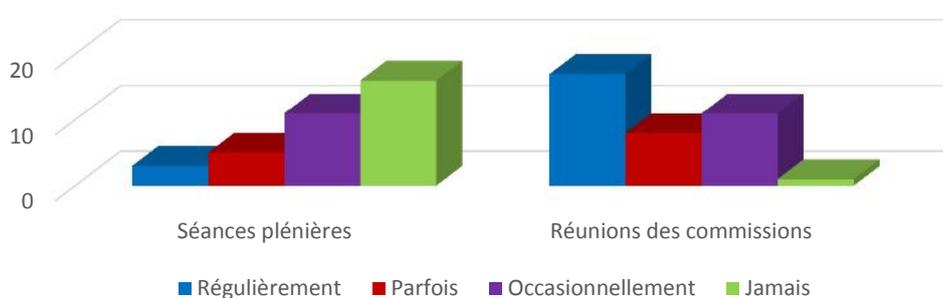
- Un tiers des répondants (11 sur 33) organisent régulièrement des consultations publiques réunissant experts et citoyens de sorte à collecter des avis concrets.
- Selon les *Nationalrat* et *Bundesrat* autrichiens, les citoyens ont la possibilité d'indiquer sur le site web du parlement ce qu'ils pensent des propositions législatives issues des ministères. Le crowdsourcing, les initiatives citoyennes parlementaires (ayant recueilli la signature d'au moins 500 citoyens) et les pétitions officielles (soumises par l'un des parlementaires) sont les autres moyens dont disposent les citoyens pour s'engager.
- À la *Chambre des représentants* belge, il arrive que les commissions requièrent la participation d'experts ou de représentants de la société civile.

- Les sites web de la *Vouli ton Antiprosopon* chypriote, de la *Eerste Kamer* néerlandaise et des *Cortes Generales* espagnols offrent au public la possibilité d'apporter des commentaires sur les législations européennes et d'entrer en contact avec les parlementaires.
- À la *Poslanecká sn movna* tchèque, un député peut présenter seul une initiative législative, ce qui signifie que les citoyens disposent d'un moyen direct pour communiquer leurs idées à un élu.
- Les *Houses of Oireachtas* irlandaises ont cité les rapports préparés par l'Assemblée des citoyens qu'examinent le parlement et ses commissions. Par ailleurs, des évènements publics se concentrant sur l'engagement des parties prenantes ont été organisés ces dernières années.
- D'après le *Saeima* letton, les ONG évaluent les initiatives législatives et jouent ainsi un rôle important dans le travail parlementaire.
- Le *Seimas* lituanien a également mentionné la participation des citoyens au processus législatif (possibilité pour des utilisateurs identifiés de soumettre des observations, propositions et commentaires et pour les internautes d'évaluer les instruments juridiques par exemple). Ces utilisateurs identifiés peuvent aussi donner leur avis sur des projets de loi ou présenter leurs observations ou des propositions sur des projets de texte donnés.
- Pour la *Chambre des Députés* luxembourgeoise, les médias sociaux sur lesquels sont publiés des résumés de réunions et les pétitions qui font l'objet d'une audience publique dès qu'elles recueillent 4500 signatures, figurent parmi les autres moyens de participation à la disposition des citoyens.
- Les *Cortes Generales* espagnols ont indiqué que les citoyens pouvaient contacter leur Bureau d'information des citoyens, un service spécialisé qui traite les demandes de renseignements provenant d'institutions, d'organisations ou de la population.
- La *House of Lords* du Royaume-Uni a déclaré que ses commissions menaient fréquemment des enquêtes approfondies dans le cadre desquelles elles invitaient des acteurs issus des secteurs public et privé, d'organisations de la société civile ainsi que des particuliers à faire connaître leur point de vue.
- Le Parlement européen a mentionné des conférences de haut niveau avec des parties prenantes européennes, les enquêtes Eurobaromètre qu'il commande chaque trimestre sur le degré de satisfaction des citoyens ainsi que ses bureaux de liaison chargés d'informer et d'établir des contacts avec les populations dans les 28 États membres.
- Plusieurs parlements ont fait référence aux cadres mis en place pour régler les pétitions (*Riigikogu* estonienne, *Eerste Kamer* néerlandaise, *Tweede Kamer* néerlandaise, *Senato della Repubblica* italien, *Senat* polonais, *Assembleia da República* portugaise, *House of Commons* du Royaume-Uni) ainsi que les pétitions en ligne (*Bundestag* allemand, *Seimas* lituanien, *House of Commons* britannique).
- Un certain nombre a mentionné les centres pour visiteurs (*Folketing* danois, Parlement européen), les journées porte ouverte (*Tweede Kamer* néerlandaise, *Riigikogu* estonienne, *Bundestag* allemand), des séminaires (*Poslanecká sn movna* tchèque, *Tweede Kamer* néerlandaise), des évènements ouverts au public (*Vouli ton Antiprosopon* chypriote, *Tweede*

Kamer néerlandaise, *Saeima* lituanien) et des événements destinés aux étudiants et aux jeunes (*Folketing* danois, *Bundestag* allemand, *Saeima* lituanien, parlement européen).

On a ensuite demandé aux parlements d'indiquer de quelle manière et à quelle fréquence les organisations de la société civile participent aux réunions plénières ou des commissions. Presque la moitié des répondants (16 sur 36) a indiqué que les organisations de la société civile ne participaient jamais aux séances plénières. Douze parlements / chambres ont mentionné une participation occasionnelle de ces organisations, cinq qu'elles y assistaient parfois et trois qu'elles y prenaient part régulièrement. Pour les réunions des commissions, 18 participants sur 38 ont répondu que les organisations de la société civile y participaient régulièrement, huit parfois et onze occasionnellement. Un seul parlement a déclaré qu'elles n'y participaient jamais.

De quelle manière et à quelle fréquence les organisations de la société civile participent-elles aux réunions plénières ou des commissions ?



L'*Eduskunta* finlandais a ajouté que les plénières n'étaient accessibles qu'aux parlementaires et aux ministres alors que les commissions pouvaient inviter des organisations de la société civile à présenter leur point de vue, en général à huis clos. Le *Sénat* belge a fait remarquer qu'il était possible d'inviter des experts à assister et même participer activement aux débats des réunions en commission. Le *Bundestag* allemand a expliqué que ces organisations pouvaient suivre les plénières publiques mais que les réunions des commissions interdites au public n'étaient accessibles que sur invitation lancée par leurs membres. La *House of Lords* britannique a déclaré que les organisations de la société civile ne participaient pas aux activités de la plénière mais qu'étant eux-mêmes membres de ces organisations, de nombreux parlementaires pouvaient s'exprimer sur les thèmes abordés. Le *Folketing* danois et les *Houses of the Oireachtas* irlandaises ont souligné que ces organisations ne pouvaient certes assister aux plénières que dans la galerie publique mais que leur activité était précieuse pour les travaux en commission. Le *Hrvatski sabor* croate a mentionné l'existence de « membres désignés » qui représentent des ONG, ont été nommés par le parlement et jouissent des mêmes droits et obligations que les membres élus siégeant dans les commissions, à l'exception du droit de vote.

A la question relative à l'existence d'un débat continu sur la manière de renforcer leur transparence, les deux tiers des parlements (26 sur 39) ont répondu par l'affirmative, onze par la négative tandis que la *Poslanecká sn movna* tchèque a fait remarquer qu'elle n'avait pas encore organisé de débat mais avait l'intention de le faire. La *Tweede Kamer* néerlandaise a souligné que la transparence figurait parmi les thèmes prioritaires de sa « stratégie d'entreprise ». La *Riigikogu* estonienne, l'*Eduskunta* finlandais, le *Bundestag* allemand et la *Chambre des Députés* luxembourgeoise ont

déclaré avoir encouragé les commissions à organiser des audiences publiques. Le *Bundesrat* allemand a mentionné des débats visant à renforcer la transparence des scrutins. Certains répondants ont fait remarquer que leur parlement avait adopté une approche consistant à publier plus de vidéos sur leur site (*Chambre des représentants* belge, *Vouli ton Antiprosopon* chypriote, *Eerste Kamer* néerlandaise, *Camera dei deputati* italienne, *Assembleia da República* portugaise) ainsi qu'à améliorer et élargir le recours aux technologies de l'information (*Hrvatski sabor* croate, *Sénat* français, *Országgyűlés* hongroise, *Chambre des Députés* luxembourgeoise, *Cortes Generales* espagnols, *House of Lords* britannique). Le *Folketing* danois a ajouté que se tenait actuellement un débat sur l'enregistrement des groupes de pression et la publication obligatoire des intérêts personnels et économiques des parlementaires. Le Parlement européen a fait référence au registre de transparence administré conjointement avec la Commission européenne. Il a également mentionné les négociations en cours sur un accord interinstitutionnel établissant un registre obligatoire couvrant le Parlement européen, le Conseil et la Commission.

ii. Avis des parlements et chambres sur leur engagement à l'échelon local, national et européen

À la question de savoir si leur calendrier prévoit une période spécifique réservée aux visites dans les circonscriptions, neuf parlements / chambres ont indiqué réserver plus de cinq jours par mois à cette fin alors que treize y affectent moins de cinq jours. Presque la moitié des parlements interrogés (17 sur 38) ont répondu non à la question.

La *Vouli ton Antiprosopon* chypriote a déclaré ne pas prévoir de jours réservés à ces visites dans les circonscriptions vu que la plupart des parlementaires y vivent et y travaillent. Le *Senát* tchèque a indiqué l'absence de programme officiel mais le fait que les lundis sont généralement réservés pour des activités dans les circonscriptions respectives. Le Parlement européen a institué les « semaines vertes » dans son calendrier de travail.

Sur les 39 parlements / chambres ayant répondu, 31 ont participé à un programme pour l'éducation à la démocratie contre huit qui ne l'ont pas fait.

Tous les parlements / chambres ayant répondu à cette question ont déclaré proposer aux étudiants et aux jeunes des activités multiples dans le cadre de Parlements Jeunesse (*Sénat* belge, *Vouli ton Antiprosopon* chypriote, *Eduskunta* finlandais, *Assemblée nationale* française, *Sénat* français, *Bundesrat* allemand, *Saeima* letton, *Chambre des Députés* luxembourgeoise, *Kamra tad-Deputati* maltaise, *Assembleia da República* portugaise, *Državni svet* slovène), de visites du parlement ou rencontres avec des parlementaires (*Sénat* belge, *Senato della Repubblica* italien, *Kamra tad-Deputati* maltaise, *Sejm* polonais, *House of Lords* britannique), de programmes éducatifs (*Eerste Kamer* néerlandaise, *Tweede Kamer* néerlandaise, *Seimas* lituanien, *Sejm* polonais, *Državni svet* slovène), d'ateliers éducatifs et consacrés à la démocratie (*Nationalrat* et *Bundesrat* autrichiens, *Houses of Oireachtas* irlandaises, *Riksdag* suédois), d'interviews vidéo en classe, de bourses parlementaires et de programmes d'échanges entre jeunes (*Bundestag* allemand).

L'*Eduskunta* finlandais a par ailleurs mentionné son centre des visiteurs qui accueille diverses manifestations éducatives. Les *Houses of Oireachtas* irlandaises comme la *House of Lords* britannique ont déclaré proposer du matériel pédagogique gratuit dans leurs services d'enseignement. Le *Bundesrat* allemand et le *Seimas* lituanien organisent des visites publiques guidées et des simulations de réunions. Figurent également parmi les réponses des programmes destinés aux

immigrants (*Chambre des représentants* belge) ; des programmes pour ceux qui participent pour la première fois à un scrutin (*Hrvatski sabor* croate) ; un Parlement des personnes âgées (*Vouli ton Antiprosopon* chypriote) ; et le Forum atelier sur la démocratie destiné aux apprentis (*Nationalrat* et *Bundesrat* autrichiens). Le Parlement européen a attiré l'attention sur son programme « Retour à l'école/Back to School » où des fonctionnaires reviennent dans leurs écoles pour y présenter leur vie professionnelle ainsi que sur le Parliamentarium à Bruxelles.

Interrogés sur la participation de leur parlement à des activités d'information ou de sensibilisation dans le cadre d'élections législatives nationales, 12 participants sur 39 ont répondu oui et 27 non.

L'*Eerste Kamer* néerlandaise, le *Riksdag* suédois et la *House of Commons* britannique ont précisé qu'il était possible de trouver des renseignements détaillés sur la procédure de vote et les élections en général sur leur site web.

Quelques parlements / chambres ont cité des manifestations, discussions, visites et présentations spécifiques visant à attirer la population et à l'encourager à participer au scrutin (*Hrvatski sabor* croate, *Poslanecká sn movna* tchèque, *Folketing* danois, *Tweede Kamer* néerlandaise, *Seimas* lituanien) ainsi que des séminaires destinés aux journalistes (*Sénat* français, *Senato della Repubblica* italien). Le *Bundestag* allemand a ajouté que sa commission des affaires de l'UE suivait régulièrement le calendrier électoral en Europe et au-delà et se procurait des informations supplémentaires. Le *Sejm* polonais a mentionné des cours spécifiques relatifs aux élections législatives nationales donnés dans le cadre de cours plus généraux sur le parlement.

On a aussi demandé aux parlements s'ils prévoyaient des initiatives spécifiques en relation avec les élections européennes de 2019. La majorité a donné une réponse négative (27 sur 39). Parmi ceux ayant envisagé de telles initiatives, quatre parlements ont prévu leurs propres activités, deux des actions communes avec le bureau du Parlement européen ou la représentation de la Commission de leur pays et une initiative conjointe avec les autorités électorales nationales. La *Narodno sabranie* bulgare et le Parlement européen ont indiqué vouloir entreprendre des initiatives à ces trois niveaux différents.

Les *Nationalrat* et *Bundesrat* autrichiens, le *Senát* tchèque, le *Bundestag* allemand et la *Kamra tad-Deputati* maltaise ont déclaré ne pas avoir encore prévu d'initiatives particulières. L'*Assembleia da República* portugaise a ajouté que sa commission pour les affaires européennes préparait un évènement sur les élections, en collaboration avec la société civile. La *Národná rada* slovaque a mentionné une proposition législative visant à augmenter le niveau de participation aux élections européennes ainsi qu'une initiative venant du ministère des Affaires étrangères et européennes. Le *Bundesrat* allemand a indiqué que la Conférence des membres siégeant aux gouvernements des *Länder* initiait des campagnes de sensibilisation et mobilisation des électeurs. Le Parlement européen a déclaré avoir entrepris de vastes efforts de communication à l'horizon des élections de 2019, lesquels incluent des activités de grande échelle au niveau central comme local, l'objectif étant d'informer et d'inciter les citoyens à se rendre aux urnes ainsi que d'assurer la participation des médias.

Section B

Task Force sur la subsidiarité, la proportionnalité et « faire moins mais de manière plus efficace »**i. Discussions sur le travail de la Task Force dans les parlements et chambres**

Au sujet d'éventuelles discussions dans les chambres à propos du rapport produit par la Task Force en juillet 2018, 11 des 39 parlements / chambres interrogés ont répondu par l'affirmative en spécifiant par ailleurs qu'il avait fait l'objet d'un examen dans les commissions. L'*Assemblée nationale* française a indiqué qu'elle n'avait pas débattu du rapport lui-même mais plutôt de la composition et des activités de la Task Force. Le *Bundesrat* allemand a réitéré ses regrets de ce que le Parlement européen n'avait pas participé à ses travaux ainsi que ses critiques sur sa composition.

Un parlement en a débattu en plénière (*Senato della Repubblica* italien) et quatre l'ont étudié dans d'autres formats, au sein des groupes parlementaires ou dans le cadre de réunions interparlementaires telles que le groupe de travail de la COSAC par exemple (*Sénat* belge, *Bundestag* allemand).

La *Riigikogu* estonienne et la *Narodno sabranie* bulgare ont signalé qu'elles avaient discuté du travail de la Task Force, leurs parlementaires en ayant fait partie, et exprimé leur soutien en faveur du rapport final.

Plus de la moitié des répondants a indiqué ne pas encore avoir examiné le rapport final mais 14 d'entre eux ont mentionné leur intention de le faire bientôt.

Rappelant ses suggestions de mars 2018 sur les éléments qui devraient figurer dans le rapport (prorogation du délai de 8 semaines pour le contrôle de la subsidiarité, prise en considération de la proportionnalité et du fondement juridique des propositions législatives, meilleures évaluations d'impact, etc.), l'*Eerste Kamer* néerlandaise a reconnu que la Task Force s'étant bien penchée sur plusieurs de ces questions, ce rapport représentait une bonne base pour les travaux futurs, sentiment partagé par la *Narodno sabranie* bulgare.

On a également demandé aux parlements s'ils estimaient que la Task Force devait poursuivre ses travaux. La majorité a répondu que oui, 22 d'entre eux précisant que la Commission devrait organiser régulièrement des échanges de vues avec les membres des parlements nationaux et régionaux. Trois répondants ont manifesté une claire préférence pour une participation du Parlement européen dans les débats et deux parlements ont demandé l'établissement d'un format permanent pour examiner le sujet. Huit répondants sont d'avis qu'il existe déjà suffisamment de formats pour discuter de la question.

La question suivante demandait aux parlements de faire part de leurs suggestions quant à l'amélioration de la coordination en matière de contrôle de la subsidiarité. Les répondants ont exprimé une préférence marquée pour le recours aux réseaux existants des représentants permanents à Bruxelles et des correspondants IPEX dans les capitales (19 et 18 en faveur des options respectives). D'autres ont suggéré d'exploiter d'autres options au sein de la COSAC comme la création d'un groupe de travail permanent (5 parlements) ou l'ajout d'un point récurrent à l'ordre du jour de chaque réunion plénière de la COSAC (10 parlements).

Le *Národná rada* slovaque a suggéré d'inclure ce point à l'ordre du jour de la COSAC à chaque fois qu'est atteint le seuil de déclenchement de la carte jaune, le membre de la Commission chargé de la question étant alors invité à présenter la position de cette dernière devant les parlementaires nationaux.

Les *Eerste Kamer* et *Tweede Kamer* néerlandaises ont fait référence à leur pratique annuelle consistant à rédiger une liste provisoire de propositions prioritaires en se fondant sur le Programme de travail de la Commission, liste ensuite publiée sur IPEX. Vu que plusieurs autres parlements partagent cette approche, on pourrait envisager la préparation et la publication sur IPEX d'un projet de document commun et l'organisation de réunions interparlementaires ad hoc, si possible avec la participation du Parlement européen et de la COSAC, sur la base des priorités inscrites sur cette liste.

Le *Sénat* français a demandé l'élaboration d'une déclaration conjointe dans le cadre de la COSAC exigeant de la Commission européenne qu'elle applique un seuil d'avis motivés inférieur à celui qui est actuellement défini dans le Protocole n°2 du TFUE, ainsi que le réexamen des propositions d'acte législatif dès qu'elles ont subi des amendements significatifs lors de la procédure co-législative. Il a par ailleurs souligné qu'une « procédure informelle » de ce genre n'avait rien de nouveau et était en fait susceptible de présager des modifications formelles apportées à la pratique à l'avenir. L'*Assemblée nationale* française a demandé l'instauration d'une procédure d'initiative qui habiliterait les parlements à exiger une législation et obligerait la Commission à fournir des raisons valables au fait qu'elle n'est pas en mesure de présenter une proposition d'acte législatif appropriée.

Le *Bundesrat* allemand a exigé le perfectionnement des procédures parlementaires internes ainsi que de meilleures évaluations d'impact du côté de la Commission.

La *Narodno sabranie* bulgare a suggéré un examen approfondi des accords en vigueur au sein d'un groupe de travail permanent qui soumettrait ensuite des propositions d'amélioration. En parallèle, il faudrait que les parlements procèdent à un échange régulier sur les dossiers.

L'*Eduskunta* finlandais n'a pas constaté qu'un élargissement de la coordination s'imposait tandis que la *House of Lords* britannique a préféré s'abstenir de tout commentaire sur la question sachant que le Royaume-Uni allait se retirer de l'Union européenne.

ii. Participation des parlements régionaux dans les affaires de l'Union

Il a également été demandé aux participants s'il existait dans leurs pays des parlements régionaux pourvus de compétences législatives. La majorité (24 parlements et chambres sur 38) a répondu que non. Quatorze parlements ont fourni des compléments d'information sur la question.

L'*Eduskunta* finlandais a signalé que l'archipel d'Åland constituait une province autonome jouissant d'une large autonomie et de pouvoirs législatifs importants. Son gouvernement doit être informé de toutes les questions européennes susceptibles de relever de ses compétences ou de revêtir une signification particulière pour la province. Si nécessaire, il est également autorisé à participer aux travaux de préparation relatifs à ces questions au sein du gouvernement finlandais après consultation de la Diète provinciale (*Ålands lagting*).

En cas d'impossibilité de concilier les positions respectives de la province et de l'État sur un sujet donné, le gouvernement d'Åland est en droit de demander qu'on mentionne cette divergence d'opinions lors de la présentation de la position de la Finlande devant les instances européennes. De plus, il peut, sur sa demande, participer aux travaux entrepris par la délégation finlandaise au Conseil et dans ses groupes de travail. Le conseiller spécial du gouvernement d'Åland auprès de la représentation permanente de la Finlande à Bruxelles suit les questions qui concernent Åland. L' élu siégeant pour la province au parlement finlandais est également autorisé à assister aux réunions de la commission principale pour y défendre les positions de l'archipel.

Suite à l'adoption d'un acte législatif dans l'UE, la province est tenue d'appliquer la mesure et d'harmoniser sa législation avec les dispositions de l'Union.

La *House of Lords* britannique a précisé que les administrations et parlements dévolus de l'Écosse, du Pays de Galles et d'Irlande du Nord jouissaient de différents niveaux de compétence législative dans des domaines politiques donnés. L'assemblée galloise comme le parlement écossais possèdent des commissions chargées de contrôler les questions relatives à l'UE. Ils demandent des comptes à leurs gouvernements régionaux en soumettant les documents officiels à un contrôle et invitant les ministres et fonctionnaires en charge à se présenter devant les parlementaires pour répondre à leurs questions. L'assemblée d'Irlande du Nord a suspendu ses activités et ne participe pas pour l'instant aux travaux sur les questions liées à l'UE.

La Belgique dispose de sept organes législatifs régionaux : les parlements flamand, wallon et de la Région de Bruxelles-Capitale, le Parlement de la Communauté française, le Parlement de la Communauté germanophone, la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune. Les parlements en charge participent au processus décisionnel de manière autonome vis-à-vis des sujets qui relèvent (partiellement ou exclusivement) de leurs compétences. Chaque parlement dispose de ses propres procédures.

Le 29 mars 2017, les parlements susmentionnés, les deux commissions communautaires et le parlement fédéral (*Chambre des représentants* et *Sénat* belges), soit neuf assemblées au total, ont signé un accord de coopération, lequel régit le contrôle parlementaire de la subsidiarité en Belgique : il stipule que chacun des neuf organes parlementaires peut adopter, dans la période prévue de huit semaines, un avis motivé sur le respect du principe de subsidiarité pour un projet d'acte législatif dans son domaine de compétence. Il est tenu d'en informer les autres assemblées avant expiration du délai de 8 semaines. En fonction du nombre d'organes ayant communiqué un avis et des compétences concernées, une voix sur deux est exprimée. L'avant-dernier jour ouvrable de la période de huit semaines, le secrétariat de la Conférence des présidents des assemblées parlementaires communique les avis motivés sur la subsidiarité et le nombre de voix exprimées aux présidents du Parlement européen, du Conseil et de la Commission de l'Union européenne.

Au Portugal, les assemblées législatives des régions autonomes participent au contrôle des projets législatifs de l'UE et peuvent communiquer un avis dans le cadre du dialogue politique ou sur le principe de subsidiarité à chaque fois que l'objet les concerne. L'avis est à envoyer à la commission pour les affaires européennes de l'*Assembleia da República* portugaise qui en tient compte dans sa décision finale. De même, elles assistent à l'audience publique sur le Programme de travail de la

Commission européenne organisée par cette commission parlementaire et prennent part au contrôle de la subsidiarité.

Conformément au droit constitutionnel fédéral autrichien, le Conseil fédéral est tenu de transmettre sans attendre les projets d'actes législatifs de l'UE aux parlements des « *Länder* » et de leur donner la possibilité d'apporter des commentaires. Il doit tenir compte de ces observations dans l'avis motivé qu'il va communiquer et informer les organes parlementaires régionaux de sa décision.

En Allemagne, les parlements des États fédérés (*Landtag*) peuvent présenter leur position en passant par les gouvernements de ces mêmes États fédérés (*Länder*) ou parfois, directement aux institutions européennes. Si l'objet du projet relève de leur compétence exclusive ou si leurs intérêts vitaux sont touchés, le gouvernement allemand est tenu de consulter des représentants des gouvernements régionaux ou, dans certains cas, de les charger des négociations. De plus, les gouvernements des États fédérés participent aux affaires de l'Union via le *Bundesrat* allemand.

Les autorités régionales néerlandaises (municipalités et provinces) prennent part à la préparation de chaque note explicative (appelée « fiche BNC ») que le gouvernement établit et envoie au parlement pour toutes les nouvelles initiatives de l'UE.

Conformément à l'article 117 de la Constitution italienne, les régions jouissent de pouvoirs législatifs sur toutes les questions qui ne relèvent pas expressément de la compétence nationale. Les régions et les provinces autonomes de Trento et Bolzano participent au processus décisionnel relatif aux actes législatifs de l'UE tombant dans leur domaine de compétence.

Les « Dispositions générales sur la participation de l'Italie dans l'élaboration et la mise en œuvre de la législation et des politiques de l'Union européenne »¹ stipulent que les régions et provinces jouissant d'un statut d'autonomie peuvent, dans la limite de leur domaine de compétence, communiquer au gouvernement des observations sur les projets législatifs de l'Union.

Les assemblées régionales peuvent transmettre au parlement national leurs remarques sur la subsidiarité lors du contrôle des initiatives d'actes législatifs de l'UE.

Dans les documents qu'il envoie aux institutions de l'Union dans le cadre de ce qu'on appelle le « dialogue politique », le parlement national est tenu de prendre en considération les observations et propositions soumises par les gouvernements des régions et provinces autonomes ainsi que par leurs assemblées et conseils.

A cela s'ajoute que la résolution de la commission des affaires européennes du 24 septembre 2014 instaure une réunion annuelle entre cette dernière et la conférence des présidents des assemblées régionales où sont discutées des questions d'intérêt mutuel dans le cadre d'un examen commun du programme annuel de travail et législatif de la Commission européenne.

La Constitution française accorde des compétences d'envergure aux départements et régions d'outre-mer ainsi qu'aux territoires français d'outre-mer. Ses articles 73 et 74 leur octroient de fait le droit d'adapter ou de modifier la loi mais seulement dans des limites réglementées. Néanmoins, elle

¹ Loi n°234/2012.

n'autorise pas ces communautés à participer directement au processus décisionnel relatif aux affaires européennes.

Les parlements régionaux espagnols dotés de compétences législatives sont complètement impliqués dans le contrôle de subsidiarité des projets législatifs de l'UE. Dès que l'Union européenne communique une telle initiative aux *Cortes Generales* espagnols, ceux-ci sont tenus de les transmettre aux parlements régionaux qui disposent de quatre semaines pour renvoyer un avis.² Tout avis motivé approuvé par le parlement espagnol doit contenir la liste des avis communiqués par les parlements régionaux.

iii. Possibilités d'améliorer l'application du principe de subsidiarité

On a aussi demandé aux chambres et parlements s'il existait des domaines politiques où il serait à long terme possible de redéléguer, partiellement ou intégralement, ou de rendre définitivement aux états membres le processus décisionnel et/ou la mise en œuvre, en se basant sur les conclusions figurant dans le rapport de la Task Force. La grande majorité (32 répondants) a préféré ne pas s'exprimer. Trois parlements ont répondu par la négative tandis que deux étaient de l'avis que de tels domaines existent. Dans le contexte des négociations sur le prochain Cadre financier pluriannuel (CFP), l'*Eduskunta* a trouvé des domaines où on pourrait éventuellement redistribuer les responsabilités, par exemple en ce qui concerne l'augmentation du niveau de cofinancement national pour les paiements effectués dans le cadre de la Politique de cohésion et du Mécanisme pour l'interconnexion en Europe. Le *Bundesrat* allemand a souligné qu'il n'avait certes pas de position affirmée sur la question mais que les avis motivés qu'il avait adoptés identifiaient de tels domaines puisqu'ils critiquaient bien souvent l'attribution des compétences et la proportionnalité dans la législation de l'UE. Ces questions incluaient alors : la sécurité interne et les poursuites ; le marché du travail et la politique sociale ; l'éducation, la recherche et la culture ; la politique énergétique et la mobilité. Le *Bundesrat* allemand a toutefois souligné qu'il n'avait pas exigé de redistribution des compétences dans ces domaines mais seulement remis en question la nécessité d'une telle densité en matière de réglementation.

Le *Sénat* français s'est plutôt prononcé en faveur d'une approche plus pragmatique que d'une détermination à l'avance des questions où l'Union européenne devrait s'abstenir d'intervenir. Selon lui, il importe que la législation européenne présente une vraie valeur ajoutée, qu'elle soit compréhensible et n'apporte pas de charges administratives supplémentaires. Il a constaté la manière dont cette législation a évolué ces dernières années, avec toujours davantage de dispositions permettant des mesures d'adaptation nationales et des directives à tendance prescriptive. C'est la raison pour laquelle il a invité la Commission européenne à revenir à l'esprit des Traités avant d'examiner d'éventuels domaines de redélégation.

Pour finir, on a demandé aux parlements s'ils étaient en faveur d'une grille commune d'évaluation telle que suggérée dans le rapport final de la Task Force. La majorité (26 sur 38) n'a pas exprimé de préférence tandis que neuf répondants ont indiqué que la grille proposée leur convenait. Plusieurs parlements ont souligné que cette question n'avait pas encore été débattue officiellement ou qu'ils étaient en train de l'examiner (*Senát* tchèque, *Bundestag* allemand, *Houses of the Oireachtas* irlandaises et *Camera Deputa ilor* roumaine). Certains ont considéré que cette grille était un bon point

² Voir Loi 8/1994. Article 6.

de départ ou une orientation générale susceptibles d'être perfectionnés (*Bundesrat* allemand, *Saeima* letton, *Kamra tad-Deputati* maltaise). Craignant qu'il réduise trop les possibilités des parlements nationaux de procéder à une évaluation politique des principes de subsidiarité et de proportionnalité, l'*Eerste Kamer* néerlandaise a déclaré ne pas être en faveur d'un modèle contraignant.

CHAPITRE 2

POLITIQUE CLIMATIQUE ET UNION DE L'ÉNERGIE

LE DEUXIÈME CHAPITRE DU 30^E RAPPORT SEMESTRIEL analyse la position des parlements nationaux sur la politique climatique et l'Union de l'énergie.

Sa section A explore le travail réalisé par les parlements et chambres dans ce domaine ainsi que leur évaluation de la situation actuelle.

Sa section B se concentre sur les débats parlementaires relatifs au paquet sur le climat et l'énergie à l'horizon 2030 et englobe sa mise en œuvre ainsi que les suggestions pour l'avenir.

Section A

Situation actuelle

Trente-et-un parlements / chambres sur 39 ont institué une commission pour l'énergie et l'environnement alors que cinq d'entre eux n'ont qu'une commission pour l'environnement. Interrogés sur la fréquence à laquelle ces commissions se réunissent, 36 répondants sur 38 ont indiqué que leur(s) commission(s) se réunissai(en)t plus de six fois par an, les deux autres précisant qu'elle(s) siègai(en)t une à six fois par an.

Invités à mentionner les principales questions relatives à l'environnement ou à l'énergie débattues au parlement, la plupart des répondants ont cité les thèmes suivants : le paquet climat-énergie ; le paquet « énergie propre » ; l'économie circulaire ; l'énergie propre et les transports ; les politiques nationales en matière d'environnement et d'énergie.

On a examiné le paquet climat-énergie dans sept parlements / chambres : *Riigikogu* estonienne (protection des forêts et sylviculture) ; *Bundestag* allemand (amélioration de l'impact du Système d'échange de quotas d'émission de l'UE) ; *Saeima* letton ; *Camera Deputa ilor* roumaine ; *Senat* roumain ; *Cortes Generales* espagnols ; et Parlement européen (Système d'échange de quotas d'émission, règlement sur la répartition de l'effort, utilisation des sols, changement d'affectation des sols et activités forestières).

Les 22 parlements / chambres suivants ont cité le paquet « Énergie propre » : *Hrvatski sabor* croate ; *Vouli ton Antiprosopon* chypriote ; *Poslanecká sn movna* tchèque ; *Senát* tchèque ; *Tweede Kamer* néerlandaise ; *Riigikogu* estonienne ; *Eduskunta* finlandais ; *Assemblée nationale* française ; *Sénat* français ; *Bundestag* allemand ; *Vouli ton Ellinon* grec ; *Országgy lés* hongroise ; *Camera dei deputati* italienne ; *Senato della Repubblica* italien ; *Saeima* letton ; *Chambre des Députés* luxembourgeoise ; *Sejm* polonais ; *Assembleia da República* portugaise ; *Camera Deputa ilor* roumaine ; *Senat* roumain ; *Národná rada* slovaque ; et Parlement européen.

L'économie circulaire figurait aussi parmi les thèmes cités et les commissions de 12 parlements / chambres en ont par conséquent discuté : *Vouli ton Antiprosopon* chypriote ; *Poslanecká sn movna* tchèque ; *Senát* tchèque ; *Eerste Kamer* néerlandaise ; *Eduskunta* finlandais ; *Camera dei deputati* italienne ; *Senato della Repubblica* italien ; *Saeima* letton ; *Camera Deputa ilor* roumaine ; *Senat* roumain ; *Državni svet* et *Državni zbor* slovènes.

Il est possible de regrouper autour du paquet « Énergie propre et transports » plusieurs thèmes débattus dans huit parlements.

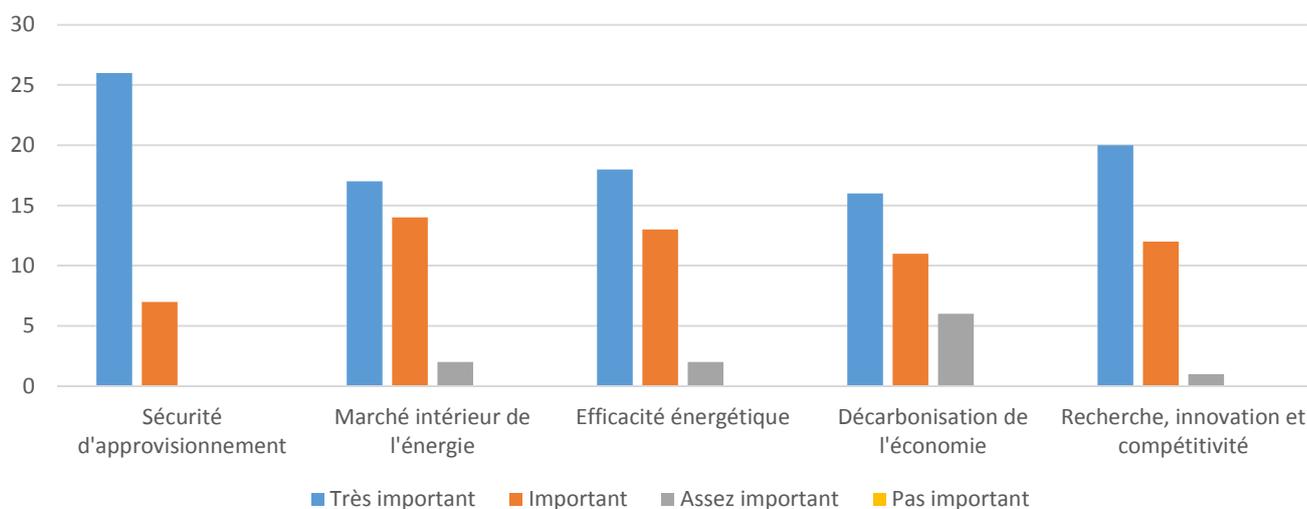
La *Chambre des Députés* luxembourgeoise et les *Nationalrat* et *Bundesrat* autrichiens ont examiné le paquet sur le climat et l'énergie à l'horizon 2030.

Voilà les principaux thèmes environnementaux ayant fait l'objet de débats : objectifs et stratégies climatiques (sept répondants) ; catastrophes environnementales (deux répondants) ; suivi à la Conférence de Paris sur le climat (deux répondants) ; utilisation des sols (deux répondants) ; et produits chimiques (quatre répondants).

Les questions suivantes : garanties nucléaires et centrales électriques (sept répondants) ; stratégies énergétiques nationales (quatre répondants) et électricité (deux répondants), ont le plus souvent fait l'objet des débats nationaux sur l'énergie.

En ce qui concerne l'importance attachée aux cinq volets de la stratégie européenne pour l'Union de l'énergie, c'est la sécurité de l'approvisionnement qui a été jugée comme très importante par la plupart des répondants (26), suivie de la recherche, l'innovation et la compétitivité (20). Aucun des volets n'a été qualifié comme ne présentant aucune importance.

Importance attachée aux cinq volets de la stratégie pour l'Union de l'énergie



Vingt-trois parlements / chambres ont estimé qu'il fallait prévoir une action visant à appuyer une coopération plus étroite entre les parlements/chambres de l'UE sur les cinq volets de la stratégie européenne pour l'Union de l'énergie :

- Sécurité de l'approvisionnement : *Poslanecká sn movna* tchèque ; *Houses of the Oireachtas* irlandaises ; *Bundestag* allemand ; *Országgy lés* hongroise ; *Sejm* polonais ; *Senat* polonais ; *Assembleia da República* portugaise.
- Marché intérieur de l'énergie : *Assembleia da República* portugaise.
- Efficacité énergétique : *Vouli ton Ellinon* grec ; *Camera Deputa ilor* roumaine ; *Senat* roumain.
- Décarbonisation de l'économie : *Chambre des représentants* belge ; *Vouli ton Antiprosopon* chypriote ; *Houses of the Oireachtas* irlandaises ; *Kamra tad-Deputati* maltaise.

- Recherche, innovation et compétitivité : *Vouli ton Antiprosopon* chypriote ; *Assemblée nationale* française ; *Sénat* français ; *Kamra tad-Deputati* maltaise ; *Senat* roumain.

Par ailleurs, les *Nationalrat* et *Bundesrat* autrichiens, la *Narodno sabranie* bulgare, l'*Eduskunta* finlandais et le Parlement européen ont indiqué pour tous les cinq volets de la stratégie européenne pour l'Union de l'énergie qu'une coopération plus étroite était souhaitable. Enfin, sept répondants ont jugé qu'aucune action ne s'imposait.

Priés de qualifier les progrès en matière de politique et d'action internationales pour le climat réalisés entre 2013 et 2018, 18 répondants sur 35 ont indiqué de légers progrès, six des progrès significatifs, deux autres n'ont vu aucun progrès alors que neuf parlements / chambres étaient sans opinion sur cette question.

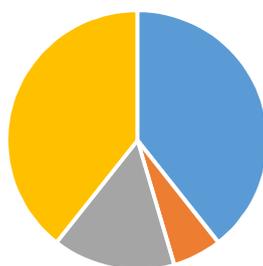
Section B

Coopération future

Invités à donner leur avis sur la nécessité à l'échelon de l'Union de renforcer la coordination et les synergies entre les politiques climatiques et énergétiques des États membres, la grande majorité des parlements (19 répondants sur 30) ont indiqué qu'il devrait y avoir plus de coordination mais pas d'harmonisation complète. Jugeant suffisant le niveau de coordination, neuf répondants n'ont pas vu la nécessité de faire plus. Deux parlements / chambres seulement (*Bundesrat* allemand et *Vouli ton Ellinon* grec) ont estimé qu'une harmonisation générale s'imposait.

En ce qui concerne le cadre d'action en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030, la majorité des répondants souhaitant exprimer leur avis (13 parlements / chambres sur 33) ont estimé que la réduction de 40% des gaz à effet de serre (par rapport au niveau de 1990) était l'objectif le plus difficile à atteindre. Cinq autres ont mentionné l'amélioration de 27% pour l'efficacité énergétique tandis que les deux restants se sont prononcés pour la part de 27% des énergies renouvelables. Un bon nombre de parlements (13 répondants) n'avait pas d'opinion sur la question.

Objectifs principaux du cadre d'action en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030 considérés par les parlements comme les plus difficiles à atteindre



- Réduction de 40% des émissions de gaz à effet de serre (par rapport à 1990)
- Part des énergies renouvelables de 27%
- Amélioration de 27% pour l'efficacité énergétique
- Sans opinion

Le *Folketing* danois a indiqué être dans l'incapacité de répondre aux deux premières questions vu qu'elles n'avaient pas fait l'objet d'un débat parlementaire. L'*Eerste Kamer* néerlandaise n'a pas encore adopté de position officielle.

Priés d'indiquer s'ils avaient inclus dans leur plan d'action national pour le climat et l'énergie la Feuille de route pour une économie compétitive sobre en carbone à l'horizon 2050 de la Commission européenne, les parlements sont divisés sur la question, une majorité (18 parlements) ayant répondu par la négative. Les 12 autres répondants ont déclaré l'avoir fait, l'*Eduskunta* finlandais ajoutant s'en être inspiré pour son plan d'action national pour le climat et l'énergie et l'*Országgyűlés* hongroise précisant que sa seconde stratégie nationale sur le réchauffement climatique faisait référence à la Feuille de route. La *Narodno sabranie* bulgare a indiqué en avoir tenu compte lors de la préparation des prochains programmes opérationnels pour l'UE. Quelques uns ont expliqué qu'ils n'avaient pas établi de plan d'action (*Sénat* belge) ou que, relevant de l'exécutif, ces questions, sortaient de leurs compétences, à l'exception d'un éventuel contrôle parlementaire (*Vouli ton Antiprosopon* chypriote, *Senát* tchèque, *Kamra tad-deputati* maltaise).

Le *Riksdag* suédois n'a adopté de position officielle sur aucune des questions figurant dans la Section B. Il a néanmoins appelé à une mise en œuvre efficace et ambitieuse de l'Accord de Paris et souligné l'intérêt particulier d'un leadership international dans ce domaine. Il a insisté sur l'importance d'instaurer des objectifs climatiques stricts et d'assurer l'interopérabilité entre les réseaux électriques nationaux en précisant qu'en Suède, la totalité de l'électricité sera produite à partir d'énergies renouvelables en 2040.

La *Tweede Kamer* néerlandaise a indiqué que le plan d'action national en matière de climat et d'énergie visait à être aussi voire plus ambitieux que la Feuille de route tandis que les *Cortes General* espagnols ont déclaré avoir tenu compte de celle-ci pour chaque mesure adoptée en Espagne dans les domaines de l'énergie et du climat.

Enfin, selon le *Bundesrat* allemand, les objectifs définis par l'UE sont insuffisants pour satisfaire aux visées climatiques de Paris.

CHAPITRE 3

ÉTAT DES LIEUX EN MATIÈRE DE BREXIT - IMPLICATIONS POUR L'AVENIR DE L'UNION EUROPÉENNE

LE TROISIÈME CHAPITRE DU 30^E RAPPORT SEMESTRIEL est consacré aux travaux et débats parlementaires sur l'état des négociations menées au titre de l'article 50 du TUE pour le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne ainsi qu'aux relations futures entre l'UE et ce pays.

Sa Section A sonde les positions des parlements dans les négociations menées au titre de l'article 50 du TUE et portant sur le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne.

Sa section B analyse les relations futures avec le Royaume-Uni sous trois angles différents : évaluation des scénarios pour l'après-Brexit, nature et contenu de la coopération et du dialogue parlementaire avec le Royaume-Uni à l'avenir.

Section A

Brexit et parlements nationaux

i. Le suivi du Brexit

La quasi-totalité des répondants (38 sur 39) a indiqué avoir discuté du Brexit, en plénière ou en commission, un seul parlement déclarant ne pas l'avoir fait jusqu'à présent mais en avoir l'intention. En réponse à la question sur la fréquence de ces débats, un grand nombre d'entre eux (29 répondants sur 39) ont indiqué en avoir discuté régulièrement alors qu'une minorité (8 sur 39) ne s'est que rarement penchée sur la question.

La plupart des parlements ont toutefois mentionné qu'ils n'avaient pas établi de commission spéciale pour le Brexit (33 répondants sur 38).

Même si une tendance générale se dessine sur la façon dont les parlements suivent le Brexit, les réponses varient énormément. De manière générale, les gouvernements nationaux transmettent à leurs parlements les documents relatifs aux négociations sur le Brexit et les informent (bien souvent la commission parlementaire chargée des affaires européennes) sur les travaux du Conseil des affaires générales (article 50). C'est parfois le chef de gouvernement qui rapporte aux parlements nationaux les résultats des Conseils européens. Comme indiqué dans les réponses, cela est le cas pour les *Nationalrat* et *Bundesrat* autrichiens, le *Bundestag* allemand, la *Narodno sabranie* bulgare, le *Hrvatski sabor* croate, la *Vouli ton Antiprosopon* chypriote, la *Riigikogu* estonienne, l'*Országgyűlés* hongroise, le *Senato della Repubblica* italien, le *Saeima* letton, la *Chambre des Députés* luxembourgeoise, les *Poslanecká sn movna* et *Sénat* tchèques, les *Eerste Kamer* et *Tweede Kamer* néerlandaises, les *Senat* et *Sejm* polonais et le *Državni zbor* slovène.

Allant au delà des simples consultations, certains parlements ont approuvé les positions du gouvernement ou lui ont donné un mandat sur le sujet avant les réunions du Conseil des affaires générales (article 50). C'est le cas du *Seimas* lituanien et du *Národná rada* slovaque.

La grande commission de l'*Eduskunta* finlandais fait connaître les vues du parlement sur les questions liées à la législation, au budget et aux traités décidées par l'Union européenne. Ses travaux sur le Brexit se déroulent habituellement comme pour n'importe quelle autre question européenne, avec un examen des dossiers envoyés par le gouvernement et des déclarations élaborées par les commissions en charge.

Selon les *Houses of the Oireachtas* irlandaises, le Brexit est suivi par toutes les commissions sur les points où elles sont concernées.

Le *Sénat* français a mis en place un groupe de suivi sur le retrait du Royaume-Uni et la refondation de l'Union européenne qui représente l'ensemble des groupes politiques et est chargé de suivre le processus du Brexit dans sa totalité. L'*Assemblée nationale* française a instauré une mission d'information sur le suivi des négociations liées au Brexit et l'avenir des relations de l'Union européenne et de la France avec le Royaume-Uni.

Les *Cortes Generales* espagnols observent aussi les négociations sur le Brexit par l'intermédiaire de leur sous-commission chargée d'examiner les répercussions du Brexit.

Le *Bundesrat* allemand a désigné des délégués chargés de suivre les préparations du Brexit et de faire rapport à un groupe de pilotage constitué de représentants issus des *Länder* allemands. Il existe en plus un groupe de travail commun auquel appartiennent des représentants du gouvernement fédéral et des *Länder* et qui est chargé de suivre les progrès des négociations.

L'*Assembleia da República* portugaise a indiqué suivre les négociations grâce à l'analyse des documents pertinents, à des rencontres avec des membres du gouvernement ainsi qu'aux travaux des rapporteurs permanents qui ont désignés pour travailler sur le dossier du Brexit.

La *House of Commons* britannique a déclaré que le suivi du Brexit consistait en des débats, des questions parlementaires, des enquêtes menées par les commissions ainsi qu'une étude des documents de l'UE et relatifs au retrait. À la *House of Lords* britannique, le comité restreint sur l'UE et ses six sous-comités jouent un rôle majeur dans la gestion des négociations liées au Brexit. Les commissions discutent des dernières évolutions en s'appuyant sur les informations provenant des membres et des fonctionnaires du gouvernement. Elles publient régulièrement des rapports factuels sur le Brexit dont l'objectif est de nourrir les débats en plénière à la chambre basse.

Conformément à l'article 50 du TUE, c'est le Conseil qui doit, dans un vote à la majorité qualifiée, conclure l'Accord de retrait au nom de l'UE après validation par le Parlement européen. Pour ce dernier, le suivi du Brexit est centralisé au niveau politique sous l'égide de la Conférence des présidents. Celle-ci, et par extension le Groupe de pilotage sur le Brexit qu'elle a décidé d'instaurer, constituent l'organe parlementaire chargé de l'ensemble du processus jusqu'à la conclusion des négociations relatives au retrait. La commission des affaires constitutionnelles (AFCO) reprendra le flambeau à la fin des négociations et aura pour mission de préparer la procédure de validation pour le projet d'accord de retrait.

Les deux chambres du parlement britannique ont mené de nombreux débats et scrutins consacrés au Brexit, notamment au cours de l'examen du projet de législation donnant effet au retrait du Royaume-Uni. C'est le parlement britannique qui votera l'Accord final de retrait.

Le Parlement européen a adopté quatre résolutions relatives au retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne, celles :

- du 5 avril 2017 sur les négociations avec le Royaume-Uni après la notification de son intention de se retirer de l'Union européenne ;
- du 3 octobre 2017 sur l'état d'avancement des négociations avec le Royaume-Uni ;
- du 13 décembre 2017 sur l'état d'avancement des négociations avec le Royaume-Uni ;
- et du 14 mars 2018 sur le cadre des futures relations entre l'Union européenne et le Royaume-Uni.

Une petite majorité des parlements n'a pas adopté de position spécifique sur le Brexit (20 répondants sur 38).

ii. Le Projet d'accord de retrait et les relations avec le négociateur en chef de la Commission

À une légère majorité (21 répondants sur 39), les parlements ont répondu qu'ils n'avaient pas étudié le Projet d'accord de retrait du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de l'Union européenne et de la Communauté européenne de l'énergie, 18 l'ayant déjà examiné.

Vingt-neuf des 38 répondants ont confirmé avoir régulièrement accès aux documents relatifs au retrait.

La plupart d'entre eux ont rencontré Michel BARNIER, négociateur en chef de la Commission (28 répondants sur 39). Quinze parlements ont indiqué l'avoir rencontré occasionnellement, dix parfois et seulement trois régulièrement. Onze des 39 répondants n'ont pas encore eu d'échange direct avec Michel BARNIER.

Les formats dans lesquels ces échanges se sont déroulés sont extrêmement variés : heure des questions dans une réunion en commission, interpellation, audience officielle ou informelle, réunion de commission à huis clos, réunion officielle ou informelle, allocution avec ou sans questions et échange de vue en partie à huis clos et en partie public.

À la Chambre des Lords, le négociateur en chef a été interrogé à plusieurs reprises sur l'avancée des négociations du Brexit par des délégations venant du Comité restreint sur l'UE que cette chambre a mis en place. Ces réunions ont eu lieu en privé dans les locaux de la Commission européenne mais des comptes rendus écrits ont à chaque fois été publiés sur le site web du comité quelques jours plus tard.

Au Parlement européen, Michel BARNIER a participé à des séances du Groupe de pilotage sur le Brexit pour y informer ses membres avant et après chaque tour de négociations. Il a également été invité à certaines réunions de la Conférence des présidents et de la Conférence des présidents de commission.

iii. Visites officielles liées au Brexit

La majorité des parlements / chambres (23 répondants sur 38) ont reçu en visite officielle des membres du parlement britannique, ce qui n'a pas été le cas pour les 15 répondants restants (sur 38).

Le même nombre de parlements / chambres (23 sur 38) ont, dans le cadre du Brexit, envoyé des délégations au Royaume-Uni, dans d'autres États membres de l'UE, notamment en République d'Irlande, et dans les institutions de l'Union.

Toujours en raison du Brexit, certains parlements ont même rencontré des communautés nationales vivant au Royaume-Uni (*Seimas* lituanien, *Camera Deputa ilor* roumaine).

Dans sa réponse, la *House of Lords* britannique a indiqué avoir reçu en visite des délégations venant d'autres pays membres de l'UE tels que l'Autriche, la Belgique, la République tchèque, le Danemark, la Finlande, la France, l'Allemagne, l'Irlande, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Portugal.

Le Président du Parlement européen, Antonio TAJANI, et le Coordinateur du Parlement européen pour les négociations sur le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne, Guy VERHOFSTADT, se sont rendus en visite officielle au Royaume-Uni et dans certains pays membres de l'UE.

En plus de visites auprès des institutions européennes, une délégation des *Cortes Generales* espagnols (venant de la sous-commission chargée d'examiner les répercussions du Brexit), s'est rendue dans les environs de Gibraltar afin d'y rencontrer des représentants des autorités locales et de la société civile.

Section B

Relations futures avec le Royaume-Uni

i. Évaluation des scénarios pour l'après-Brexit

La plupart des parlements / chambres (23 sur 39) ont répondu qu'ils avaient effectivement discuté de l'évaluation de l'impact économique que pourraient avoir les différents scénarios de l'après-Brexit dans leur pays et dans l'ensemble de l'Union européenne, un grand nombre d'entre eux (19 sur 22) mettant en exergue différents niveaux d'implication et des préoccupations spécifiques. 16 parlements n'ont pas procédé à cette évaluation.

Les répondants ont déclaré que l'organisation de débats et d'audiences représentait le moyen d'implication préféré. On constate une tendance générale à l'utilisation de ces instruments au niveau des commissions mais plusieurs parlements ont explicitement indiqué avoir mené ce genre de discussions et d'audiences en plénière comme en commissions (*Narodno sabranie* bulgare, *Bundestag* allemand, *Assembleia da República* portugaise et Parlement européen). Un grand nombre d'entre eux ont reçu de leur gouvernement national de précieuses informations (*Narodno sabranie* bulgare, *Chambre des représentants* belge, *Assembleia da República* portugaise et *Državni zbor* slovène).

D'autres répondants ont publié des études, des rapports, des avis ou des résolutions (*Eduskunta* finlandais, *Sénat* français, *Assembleia da República* portugaise, *House of Lords* britannique et Parlement européen) tandis que certains ont misé sur les activités de rapporteurs spéciaux (*Eerste Kamer* néerlandaise) ou d'instances spécifiques comme des missions d'information par exemple (*Assemblée Nationale* française).

Quelques parlements n'ont pas fourni beaucoup de détails sur la manière dont ils s'étaient impliqués tout en précisant quand même que de nombreuses activités avaient accompagné cet exercice d'évaluation (*Houses of the Oireachtas* irlandaises et *Folketing* danois).

L'analyse des parlements s'est concentrée sur des domaines comme le commerce, l'agriculture, la pêche, les marchés financiers et le budget.

La *House of Lords* britannique a étudié les implications économiques du Brexit dans de nombreux secteurs alors que l'*Eduskunta* finlandais a analysé les futurs échanges commerciaux avec le Royaume-Uni dans les secteurs du bois, des produits chimiques ou des services en concluant à un effet négatif sur l'économie finlandaise. Le *Sénat* français s'est également penché de plus près sur les échanges commerciaux et a demandé de limiter les obstacles non tarifaires liés à la réintroduction des contrôles douaniers et d'envisager des règles particulières relatives à l'origine, le suivi et le contrôle des produits agricoles.

La pêche est un thème récurrent que le *Bundestag* allemand a qualifié de préoccupant. Le *Sénat* français a plaidé en faveur du maintien des droits d'accès actuels aux eaux de pêche pour tous les types de navires et de l'établissement d'une gestion commune et durable du stock halieutique.

Certains se sont particulièrement intéressés aux marchés financiers et au CFP dans l'après-Brexit. L'*Országgyűlés* hongroise a ainsi souligné le trou budgétaire conséquent au retrait du Royaume-Uni alors que le *Sénat* français a spécifiquement exigé un régime d'équivalence des services financiers et l'établissement de chambres de compensation sur le territoire de l'Union européenne. Le *Bundestag* allemand et la *Chambre des Députés* luxembourgeoise ont également procédé à une analyse plus détaillée pour ce secteur.

On a constaté une approche légèrement différente des parlements qui ont abordé les scénarios d'après-Brexit selon une perspective générale (*Saeima* letton) ou dans le contexte de la refondation de l'Union européenne (*Narodno sabranie* bulgare et *Seimas* lituanien).

L'*Eduskunta* finlandais a déploré la perte d'un partenaire qui partage la même optique sur des questions politiques telles que la compétitivité, le marché unique, le libre échange ou le CFP alors que de son côté, le Parlement européen a disséqué les domaines liés aux droits des citoyens, des échanges commerciaux, des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité, cette liste n'étant pas exhaustive.

ii. Nature et contenu de la future coopération avec le Royaume-Uni

Trente-cinq parlements / chambres ont répondu à la question relative à la poursuite de la coopération avec le Royaume-Uni après le Brexit. Leurs positions oscillent entre une neutralité totale et un soutien plein et entier pour une coopération des plus étroites (*Riigikogu* estonienne, *Riksdag* suédois) ou encore des relations aussi profondes que possibles (*Sejm* polonais) avec le Royaume-Uni, de préférence dans le cadre d'une union douanière (*Bundesrat* allemand). Le Parlement européen comme le *Seimas* lituanien ont explicitement mentionné un Accord d'association.

Un certain nombre de parlements n'ont pas fourni de position officielle (*Sénat* belge ; *Eerste Kamer* néerlandaise ; *Hrvatski sabor* croate ; *Chambre des Députés* luxembourgeoise ; *Senat* polonais ; *Cortes Generales* espagnols).

D'autres ont déclaré préférer attendre la fin des négociations sur le Brexit (*Nationalrat* et *Bundesrat* autrichiens ainsi que *Folketing* danois) ou suivre la position prônée par l'Union européenne (*Kamra tad-Deputati* maltaise et *Assembleia da República* portugaise). Le *Národná rada* slovaque a adopté une position particulière où il s'abstient d'envisager toute coopération avec le Royaume-Uni avant la fin des négociations tout en reconnaissant l'importance d'un partenariat dans des secteurs comme le commerce, la coopération étrangère, l'environnement et l'innovation. Le *Saeima* letton a aussi manifesté de l'intérêt pour une coopération étroite avec le Royaume-Uni sur des questions d'échanges

commerciaux, de défense et de sécurité mais a néanmoins indiqué que ces relations futures dépendront du résultat des négociations sur le Brexit, sentiment partagé par le *Bundestag* allemand.

En Roumanie, la *Camera Deputaților* comme le *Senat* ont envisagé une coopération future avec le Royaume-Uni dans le cadre des procédures de coopération internationales alors que l'*Assemblée nationale* française s'est prononcée pour des relations bilatérales fortes mais respectueuses de l'intégrité de l'Union européenne.

Dans leur évaluation des avantages potentiels que présenterait un tel partenariat, de nombreux parlements ont mentionné des éléments de contenu en précisant les secteurs spécifiques où la coopération s'impose. Les droits des citoyens, les échanges commerciaux, la politique étrangère, la sécurité et la défense figurent tout en haut de cette liste. En outre, le *Sénat* français a fortement suggéré de négocier avec le Royaume-Uni un traité spécifique sur la sécurité et la défense.

Les autres questions politiques sur lesquelles les parlements souhaitent coopérer avec le Royaume-Uni après le Brexit concernent le climat (*Eduskunta* finlandais), l'énergie et le tourisme (*Chambre des représentants* belge), l'éducation (*Narodno sabranie* bulgare et *Eduskunta* finlandais), la recherche (*Chambre des représentants* belge et *Riksdag* suédois), les services et les PME (*Seimas* lituanien) ainsi qu'un mécanisme de règlement des litiges (Parlement européen).

Le *Senato della Repubblica* italien et la *Poslanecká sn movna* tchèque ont appelé à écarter toute tentation de vouloir punir le Royaume-Uni parce qu'il sort de l'Union européenne.

iii. Dialogue parlementaire avec le Royaume-Uni

Plus de la moitié des 38 parlements / chambres qui se sont exprimés sur le sujet ont indiqué qu'il fallait continuer d'inviter le Royaume-Uni à participer à des formats interparlementaires tels que la COSAC, neuf ayant tout simplement répondu par oui et 16 par oui mais sous certaines conditions. Un parlement s'est prononcé contre cette proposition et 15 autres n'avaient pas d'opinion sur cette question.

Parmi les parlements qui ont répondu par l'affirmative, neuf ont soutenu cette suggestion sans conditions. Le *Folketing* danois a émis le souhait de toujours inclure dans les formats COSAC des pays tiers européens et la *House of Lords* britannique a indiqué qu'elle apprécierait une telle possibilité. Le *Senát* tchèque et le *Sejm* polonais ont aussi plaidé pour une participation à part entière du Royaume-Uni dans la COSAC, au moins jusqu'au règlement définitif des relations futures avec lui.

Certains parlements en faveur de cette proposition ont assorti leur approbation de certaines conditions (*Vouli ton Antiprosopon* chypriote, *Eerste Kamer* néerlandaise et *Assembleia da República* portugaise).

À ce sujet, ils ont été plusieurs à mentionner la longue tradition consistant à inviter à la COSAC des délégations de pays tiers (*Narodno sabranie* bulgare, *Eduskunta* finlandais, *Camera Deputaților* roumaine, *Državni zbor* et Parlement européen). Des positions du *Sénat* belge, du *Hrvatski sabor* croate, de la *Chambre des Députés* luxembourgeoise, du *Senat* polonais et du *Národná rada* slovaque émane clairement l'idée d'octroyer au Royaume-Uni un statut (spécial) d'observateur en se fondant sur le règlement intérieur de la COSAC actuellement en vigueur.

Seulement quatre parlements sur les 39 qui ont répondu à la question relative à l'amendement du règlement intérieur de la COSAC afin de permettre à des pays tiers d'assister régulièrement aux réunions, se sont prononcés en faveur de cette proposition.

En fait, certains ont fait valoir l'argument que les dispositions existantes étaient suffisantes (*Bundestag* allemand) et que la mission de la COSAC était de concentrer ses activités sur des questions européennes majeures concrètes (*Bundesrat* allemand, *Camera Deputa ilor* et *Senat* roumains).

D'un autre côté, la *Narodno sabranie* bulgare a exprimé son souhait de simplifier la procédure à suivre pour inviter des délégations des pays tiers, représentant notamment les pays candidats et candidats potentiels.

Interrogés sur la nécessité d'élargir le dialogue à d'autres formats que la COSAC pendant les négociations relatives au futur accord de libre échange / d'association, 20 répondants sur 34 ont approuvé voire défendu l'idée d'un dialogue parlementaire renforcé alors que 11 parlements se sont abstenus, invoquant l'absence de position officielle sur le sujet.

Parmi ceux qui ont répondu par l'affirmative, certains ont plaidé pour une coopération constructive (*Nationalrat* et *Bundesrat* autrichiens) et un dialogue parlementaire structuré (*Camera Deputa ilor* et *Senat* roumains et *House of Lords* britannique), notamment en raison de leur importance et impact potentiel (*Poslanecká sn movna* tchèque ; *Houses of the Oireachtas* irlandaises ; *Državni zbor* slovène ; *Riigikogu* estonienne ; *Assemblée nationale* française ; *Bundesrat* allemand et *Saeima* letton). D'autres ont insisté sur la transparence supplémentaire inhérente à tel dialogue (*Senát* tchèque ; *Sénat* français ; *Kamra tad-Deputati* maltaise et Parlement européen), ainsi que sur la nécessité d'un contrôle (*Narodno sabranie* bulgare et Parlement européen).

Certains parlements se sont toutefois opposés à ce dialogue parlementaire dans d'autres formats, arguant que la COSAC était la plateforme de dialogue adéquate (*Vouli ton Antiprosopon* chypriote et *Národná rada* slovaque) et que ce dialogue parlementaire ne pourrait avoir lieu qu'une fois défini le cadre juridique entre l'Union européenne et le Royaume-Uni (*Senat* polonais).

30^e

Rapport semestriel

COSAC